REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE SOUSSE

INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION DE SOUSSE

Avis aux étudiants inscrits en M2 Masters professionnels (hors Master professionnel "Préparation à la Révision Comptable")

L'administration de l'ISG de Sousse informe les étudiants que le dépôt administratif des mémoires de master doit être fait en respectant les exigences suivantes :

1. Copie attestant le paiement des frais d'inscription (2ème tranche)
2. Dépôt de trois copies papier (et un CD). La copie papier doit inclure, en annexes, les documents suivants :
    - Une copie de l'attestation de stage
    - La fiche d'évaluation de l'encadrant professionnel
    - Le cahier de stage obligatoire dûment signé par les encadrants (professionnel et académique)
3. La lettre d'autorisation de dépôt
4. Un résumé du rapport d'analyse de plagiat (En utilisant la solution Turnitin) fourni par l'encadrant académique et présentant un taux de similarité inférieur ou égal à 15%.